

Plus de 3 ans après l'accident de travail mortel d'un salarié d'[AFS SEDAN](https://www.afs-sedan.com/) (Advanced foundry services), le tribunal correctionnel de Charleville-Mézières/08 a condamné la société sedanaise à 5 K€ d'amende, en attendant que soit réglée la question des dommages et intérêts versés à la partie civile lors d'une audience spécifique qui se tiendra au mois de mai. Après ce drame, des travaux de remises en conformité avaient été réalisés au sein de l'entreprise de plus de 170 salariés, pour sécuriser les lieux. Les dirigeants ont investi plus de 3 M€ il y a tout juste 1 an, pour continuer à développer le site.

<https://www.afs-sedan.com/>